

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

21 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 33

VOTANTS : 38

Étaient présents :

Mme Perron,(Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David, M. Nicolas (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, M. Damon, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaître-Clément, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brissson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet (Saint-Martin-sur-Ocre **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents avant donné pouvoir :

Mme Rollando	à Mme Fleury
M. Greuin	à M. Chevré
Mme Riby	à Mme Roger
Mme Rabourdin	à M. Boucher
Mme Gros	à M. Chaborel

Étaient absents excusés :

M. Tagot
M. Pressoir

Était absente :

Mme Flandry

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/075

Objet : Exercice 2024 - Vote du budget supplémentaire du budget annexe ZA de Coullons

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,*

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report. Il permet de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif ainsi que d'intégrer dans les budgets locaux les résultats de l'année précédente (excédents, déficits, ...) dégagés par le compte administratif adopté avant le 30 juin et les restes à réaliser.

La section de fonctionnement du budget supplémentaire du budget annexe de la zone d'activité de Coullons s'équilibre en dépenses et en recettes à 108 672,64 €.

La section d'investissement du budget supplémentaire du budget annexe de la zone d'activité de Coullons s'équilibre en dépenses et en recettes à 363 296,01 €.

Les documents budgétaires relatifs au budget supplémentaire ont été mis à la disposition des membres du Conseil au Service des Finances.

Sur avis favorable de la Commission des Finances du 12 juin 2024,

Sur avis favorable du Bureau du 14 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2024 du budget annexe de la zone d'activité de Coullons tel que présenté dans la maquette budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 2 juillet 2024

Le Président,
Francis Cammal



La secrétaire de séance
Camille Chevallier



Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 1^{er} juillet 2024

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

21 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 33

VOTANTS : 38

Étaient présents :

Mme Perron,(Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David, M. Nicolas (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, M. Damon, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaître-Clément, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoiy), M. Chaborel, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet (Saint-Martin-sur-Ocre **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Rollando	à Mme Fleury
M. Greuin	à M. Chevré
Mme Riby	à Mme Roger
Mme Rabourdin	à M. Boucher
Mme Gros	à M. Chaborel

Étaient absents excusés :

M. Tagot
M. Pressoir

Était absente :

Mme Flandry

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/076

Objet : Exercice 2024 - Vote du budget supplémentaire du budget annexe ZA de Gien – La Bosserie

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,*

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report. Il permet de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif ainsi que d'intégrer dans les budgets locaux les résultats de l'année précédente (excédents, déficits, ...) dégagés par le compte administratif adopté avant le 30 juin et les restes à réaliser.

La section de fonctionnement du budget supplémentaire du budget annexe de la zone d'activité de Gien
– La Bosserie s'équilibre en dépenses et en recettes à 57 902, 14 €.

La section d'investissement du budget supplémentaire du budget annexe de la zone d'activité de Gien –
La Bosserie s'équilibre en dépenses et en recettes à 821 880, 82 €.

Les documents budgétaires relatifs au budget supplémentaire ont été mis à la disposition des membres
du Conseil au Service des Finances.

Sur avis favorable de la Commission des Finances du 12 juin 2024,

Sur avis favorable du Bureau du 14 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

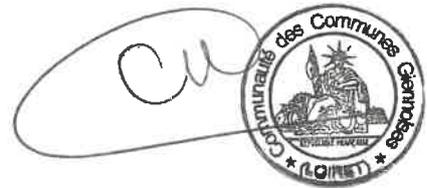
- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2024 du budget annexe de la zone d'activité de Gien –
La Bosserie tel que présenté dans la maquette budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à
l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 2 juillet 2024

Le Président,
Francis Cammal



La secrétaire de séance
Camille Chevallier



Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 1^{er} juillet 2024



Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

21 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 33

VOTANTS : 38

Étaient présents :

Mme Perron,(Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David, M. Nicolas (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, M. Damon, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaitre-Clément, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoiy), M. Chaborel, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet (Saint-Martin-sur-Ocre **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Rollando	à Mme Fleury
M. Greuin	à M. Chevré
Mme Riby	à Mme Roger
Mme Rabourdin	à M. Boucher
Mme Gros	à M. Chaborel

Étaient absents excusés :

M. Tagot
M. Pressoir

Était absente :

Mme Flandry

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/077

Objet : Exercice 2024 - Vote du budget supplémentaire du budget annexe ZA de Poilly-Lez-Gien

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,*

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report. Il permet de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif ainsi que d'intégrer dans les budgets locaux les résultats de l'année précédente (excédents, déficits, ...) dégagés par le compte administratif adopté avant le 30 juin et les restes à réaliser.

La section de fonctionnement du budget supplémentaire du budget annexe de la zone d'activité de Poilly-lez-Gien s'équilibre en dépenses et en recettes à 226 547,40 €.

La section d'investissement du budget supplémentaire du budget annexe de la zone d'activité de Poilly-lez-Gien s'équilibre en dépenses et en recettes à 695 544,84 €.

Les documents budgétaires relatifs au budget supplémentaire ont été mis à la disposition des membres du Conseil au Service des Finances.

Sur avis favorable de la Commission des Finances du 12 juin 2024,

Sur avis favorable du Bureau du 14 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2024 du budget annexe de la zone d'activité de Poilly-lez-Gien tel que présenté dans la maquette budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 2 juillet 2024

Le Président,
Francis Cammal

A blue ink signature of Francis Cammal, the President, written over a circular official seal of the Communauté des Communes Giennoises.

La secrétaire de séance
Camille Chevallier

A blue ink signature of Camille Chevallier, the Secretary of the meeting, written over a circular official seal of the Communauté des Communes Giennoises.

*Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 1^{er} juillet 2024*

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

21 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 33

VOTANTS : 38

Étaient présents :

Mme Perron,(Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David, M. Nicolas (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, M. Damon, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaître-Clément, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevois), M. Chaborel, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet (Saint-Martin-sur-Ocre **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Rollando	à Mme Fleury
M. Greuin	à M. Chevré
Mme Riby	à Mme Roger
Mme Rabourdin	à M. Boucher
Mme Gros	à M. Chaborel

Étaient absents excusés :

M. Tagot
M. Pressoir

Était absente :

Mme Flandry

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/078

Objet : Exercice 2024 - Vote du budget supplémentaire du budget annexe ZA de Saint-Gondon

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,*

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report. Il permet de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif ainsi que d'intégrer dans les budgets locaux les résultats de l'année précédente (excédents, déficits, ...) dégagés par le compte administratif adopté avant le 30 juin et les restes à réaliser.

La section de fonctionnement du budget supplémentaire du budget annexe de la zone d'activité de saint Gondon s'équilibre en dépenses et en recettes à 133 535, 17 €.

La section d'investissement du budget supplémentaire du budget annexe de la zone d'activité de Saint Gondon s'équilibre en dépenses et en recettes à 464 477, 46 €.

Les documents budgétaires relatifs au budget supplémentaire ont été mis à la disposition des membres du Conseil au Service des Finances.

Sur avis favorable de la Commission des Finances du 12 juin 2024,

Sur avis favorable du Bureau du 14 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2024 du budget annexe de la zone d'activité de Saint Gondon tel que présenté dans la maquette budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 2 juillet 2024

Le Président,
Francis Cammal

La secrétaire de séance
Camille Chevallier

Certifiée exécutoire,
*Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 1^{er} juillet 2024*

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

21 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 33

VOTANTS : 38

Étaient présents :

Mme Perron,(Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David, M. Nicolas (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, M. Damon, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaître-Clément, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet (Saint-Martin-sur-Ocre **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents avant donné pouvoir :

Mme Rollando	à Mme Fleury
M. Greuin	à M. Chevré
Mme Riby	à Mme Roger
Mme Rabourdin	à M. Boucher
Mme Gros	à M. Chaborel

Étaient absents excusés :

M. Tagot
M. Pressoir

Était absente :

Mme Flandry

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/079

Objet : Exercice 2024 - Vote du budget supplémentaire du budget annexe Assainissement

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M49,*

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report. Il permet de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif ainsi que d'intégrer dans les budgets locaux les résultats de l'année précédente (excédents, déficits, ...) dégagés par le compte administratif adopté avant le 30 juin et les restes à réaliser.

La section de fonctionnement du budget supplémentaire du budget annexe Assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 266 548,88 €.

La section d'investissement du budget supplémentaire du budget annexe Assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 390 209,94 €.

Les documents budgétaires relatifs au budget supplémentaire ont été mis à la disposition des membres du Conseil au Service des Finances.

*Sur avis favorable de la Commission des Finances du 12 juin 2024,
Sur avis favorable du Bureau du 14 juin 2024,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

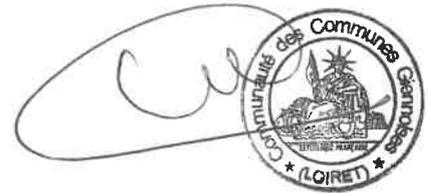
- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2024 du budget annexe Assainissement tel que présenté dans la maquette budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 2 juillet 2024

Le Président,
Francis Cammal



La secrétaire de séance
Camille Chevallier



Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 1^{er} juillet 2024

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

21 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 33

VOTANTS : 38

Étaient présents :

Mme Perron,(Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David, M. Nicolas (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, M. Damon, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaître-Clément, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet (Saint-Martin-sur-Ocre **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents avant donné pouvoir :

Mme Rollando	à Mme Fleury
M. Greuin	à M. Chevré
Mme Riby	à Mme Roger
Mme Rabourdin	à M. Boucher
Mme Gros	à M. Chaborel

Étaient absents excusés :

M. Tagot
M. Pressoir

Était absente :

Mme Flandry

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/080

Objet : Exercice 2024 - Vote du budget supplémentaire du budget annexe Transport

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M43,*

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report. Il permet de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif ainsi que d'intégrer dans les budgets locaux les résultats de l'année précédente (excédents, déficits, ...) dégagés par le compte administratif adopté avant le 30 juin et les restes à réaliser.

La section de fonctionnement du budget supplémentaire du budget annexe Transport s'équilibre en dépenses et en recettes à 215 700,00 €.

La section d'investissement du budget supplémentaire du budget annexe Transport s'équilibre en dépenses et en recettes à 215 398,00 €.

Les documents budgétaires relatifs au budget supplémentaire ont été mis à la disposition des membres du Conseil au Service des Finances.

Sur avis favorable de la Commission des Finances du 12 juin 2024,

Sur avis favorable du Bureau du 14 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2024 du budget annexe Transport tel que présenté dans la maquette budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 2 juillet 2024

Le Président,
Francis Cammal

A blue ink signature of Francis Cammal, the President, written over a circular official seal of the Communauté des Communes Giennoises (Loiret). The seal features a central emblem and the text 'Communauté des Communes Giennoises' and '(LOIRET)'. The signature is a complex, cursive scribble.

La secrétaire de séance
Camille Chevallier

A black ink signature of Camille Chevallier, the Secretary of the meeting, written over a circular official seal of the Communauté des Communes Giennoises (Loiret). The seal features a central emblem and the text 'Communauté des Communes Giennoises' and '(LOIRET)'. The signature is a simple, stylized 'C'.

*Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 1^{er} juillet 2024*

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

21 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 33

VOTANTS : 38

Étaient présents :

Mme Perron,(Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David, M. Nicolas (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, M. Damon, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaître-Clément, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brissson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet (Saint-Martin-sur-Ocre **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents avant donné pouvoir :

Mme Rollando	à Mme Fleury
M. Greuin	à M. Chevré
Mme Riby	à Mme Roger
Mme Rabourdin	à M. Boucher
Mme Gros	à M. Chaborel

Étaient absents excusés :

M. Tagot
M. Pressoir

Était absente :

Mme Flandry

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/081

Objet : Exercice 2024 – Vote du budget supplémentaire du budget annexe Gemapi

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,*

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report. Il permet de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif ainsi que d'intégrer dans les budgets locaux les résultats de l'année précédente (excédents, déficits, ...) dégagés par le compte administratif adopté avant le 30 juin et les restes à réaliser.

La section de fonctionnement du budget supplémentaire du budget annexe Gemapi s'équilibre en dépenses et en recettes à 10 050,00 €.

La section d'investissement du budget supplémentaire du budget annexe Gemapi s'équilibre en dépenses et en recettes à 22 680,10 €.

Les documents budgétaires relatifs au budget supplémentaire ont été mis à la disposition des membres du Conseil au Service des Finances.

Sur avis favorable de la Commission des Finances du 12 juin 2024,

Sur avis favorable du Bureau du 14 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2024 du budget annexe Gemapi tel que présenté dans la maquette budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 2 juillet 2024

Le Président,
Francis Cammal

La secrétaire de séance
Camille Chevallier

Certifiée exécutoire,
*Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 1^{er} juillet 2024*

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

21 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 33

VOTANTS : 38

Étaient présents :

Mme Perron,(Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David, M. Nicolas (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, M. Damon, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaître-Clément, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevois), M. Chaborel, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet (Saint-Martin-sur-Ocre **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents avant donné pouvoir :

Mme Rollando	à Mme Fleury
M. Greuin	à M. Chevré
Mme Riby	à Mme Roger
Mme Rabourdin	à M. Boucher
Mme Gros	à M. Chaborel

Étaient absents excusés :

M. Tagot
M. Pressoir

Était absente :

Mme Flandry

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/074

Objet : Exercice 2024 - Vote du budget supplémentaire du budget principal

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,*

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report. Il permet de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif ainsi que d'intégrer dans les budgets locaux les résultats de l'année précédente (excédents, déficits, ...) dégagés par le compte administratif adopté avant le 30 juin et les restes à réaliser.

La section de fonctionnement du budget supplémentaire du budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 905 415,99 €.

La section d'investissement du budget supplémentaire du budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à 11 165 091,50 €.

Les documents budgétaires relatifs au budget supplémentaire ont été mis à la disposition des membres du Conseil au Service des Finances.

*Sur avis favorable de la Commission des Finances du 12 juin 2024,
Sur avis favorable du Bureau du 14 juin 2024,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés (*1 abstention de Mme de Crémiers*),

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2024 du budget principal tel que présenté dans la maquette budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 2 juillet 2024

Le Président,
Francis Cammal



La secrétaire de séance
Camille Chevallier



*Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 1^{er} juillet 2024*